

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023

REUNION DU 26 MAI 2023

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

RAPORTU D'INFURMAZIONI IN QUANTU À A
SPARGHJERA È A CUMMERIALIZAZIONI DI U RITALI
ALTISSIMU FLUSSU IN CORSICA (2023)

RAPPORT D'INFORMATION SUR LE DÉPLOIEMENT ET
LA COMMERCIALISATION DU RÉSEAU TRÈS HAUT
DÉBIT POUR LA CORSE (2023)

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Contexte et objet du rapport

Dès 2016, le Conseil exécutif de Corse décidait de donner une nouvelle impulsion à la politique d'aménagement numérique de la Corse en matière de Haut Débit et de Très Haut Débit.

Les chantiers du Haut Débit et du Très Haut Débit ont été érigés comme une priorité stratégique de la Collectivité de Corse autour de quatre orientations :

- Répondre aux besoins des territoires insulaires en situation de fracture numérique avérée ;
- Éviter de construire une Corse à deux vitesses, avec le Très Haut Débit sur les agglomérations de Bastia et d'Aiacciu et le Haut Débit ailleurs ;
- Comblent au plus vite la fracture territoriale et permettre aux territoires de l'intérieur, du rural et de la montagne d'aborder l'avenir avec de nouveaux atouts en termes d'attractivité ;
- Proposer une alternative optimale au réseau cuivre existant (et vétuste) par la fibre optique jusqu'au domicile (FTTH).

Le 29 juillet 2016, par délibération n° 16/173 AC, l'Assemblée de Corse approuvait la mise en œuvre opérationnelle de la première phase du schéma directeur territorial d'aménagement numérique de Corse.

Le 29 juin 2018, par délibération n° 18/226 AC, l'Assemblée de Corse approuvait la signature de la convention de Délégation de Service Public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau Très Haut Débit pour la Corse avec SFR Collectivités.

Le 16 octobre 2018, la convention de la délégation de service public relative à la conception, à l'établissement et à l'exploitation du réseau Très Haut Débit pour la Corse était signée entre la Collectivité de Corse et l'opérateur SFR Collectivités.

Depuis, le délégataire Corsica Fibra déploie activement le réseau Très Haut Débit sur le territoire insulaire.

Le présent rapport offre un point d'étape arrêté au 1^{er} mars 2023 sur le déploiement et la commercialisation du réseau à Très Haut Débit pour la Corse.

Synthèse du point d'étape du déploiement arrêté au 1^{er} mars 2023

Les engagements de déploiement de la convention sont respectés, et la commercialisation se développe favorablement avec désormais les 4 principaux opérateurs commerciaux présents sur le réseau (Bouygues, SFR, Free et Orange).

Au 1^{er} mars 2023, 125 820 prises ont été déployées sur un objectif total de 170 069 prises à livrer. Ces 125 820 prises représentent 85 % des prises à réaliser au 31 décembre 2023.

D'ici fin 2023, les engagements contractuels devraient être respectés et le déploiement des éléments structurants du réseau (NRO, PM, collecte) devraient être terminés.

Concernant l'aspect commercial, plus de 115 000 prises au total sont commercialisables, réparties sur 140 communes. Ce sont autant d'utilisateurs qui peuvent ainsi souscrire à un service auprès de leur fournisseur d'accès internet (FAI).

En termes de formation, plus du double des objectifs contractuels ont d'ores et déjà été réalisés, avec plus de 60 000 heures dispensées en partenariat avec l'AFPA de Corti et le CFA de Corse-du-Sud. Concernant les heures d'insertion, 116 % des objectifs à réaliser fin 2023 sont d'ores et déjà atteints, soit plus de 65 000 heures d'insertion dispensées.

Enfin, les années 2023 et 2024 seront décisives avec le déploiement de 44 000 prises restantes dans des territoires ruraux et fortement enclavés, plus difficiles à aménager. Les contrôles tant du point de vue documentaire que des infrastructures livrées sont en cours, exhaustifs et fortement intensifiés.

Pour conclure, ce point d'étape permet notamment de mieux mesurer les avancées du déploiement de la fibre et les impacts socio-économiques d'un projet structurant qui éclaire le choix assumé d'une politique de développement équilibré et durable du territoire.

Ce réseau constitue notamment le socle d'infrastructures nécessaire à la mise en œuvre du nouveau Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique « Smart Isula » adopté par l'Assemblée de Corse le 2 juin 2022 (délibération n° 22/074 AC).

Les retombées positives sont mesurables à chaque connexion d'un nouvel abonné dans le rural. Déjà vecteur de création d'emplois dans sa phase de déploiement, le réseau à Très Haut Débit favorisera la croissance de multiples nouveaux projets autour de dynamiques aussi diverses que l'éducation, la santé, le e-commerce, la transition énergétique, mais aussi l'internet des objets.

Je vous prie de bien vouloir prendre acte du présent rapport.